

PRIS DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 44, pris au bureau. Francs 13, franc à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Procès de Fieschi. Nouveaux détails donnés par cet accusé. — Nouvelles de Paris — Lettre de M. Van Boumel, évêque de Liège. — Feuilletou. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE. — Paris, le 7 février.

COUR DES PAIRS. — Affaire Fieschi.

Fin de l'audience du 5. — (L'audience est suspendue et reprise à 3 heures. Pendant l'intervalle, M. Dupont, chargé aussi de la défense de Morey, a fait connaître à Boireau qu'il ne pouvait continuer à le défendre.)

M. le président. Accusé Boireau, voulez-vous choisir un nouveau défenseur, ou préférez-vous que la cour vous en nomme un d'office.

Boireau, après s'être consulté quelques instans avec M. Dupont, désigne M. Paillet comme le nouveau défenseur de son choix.

M. le président. Fieschi, persistez-vous à dire que vous n'avez donné à Boireau aucune connaissance de l'attentat.

Fieschi. Boireau n'a pas vu ma machine, il n'a pas su de quelle manière l'attentat devait se commettre. Il a su cependant par moi qu'il devait y avoir une affaire.

M. le président. Jusqu'ici vous n'avez pas voulu convenir de ce fait.

Fieschi. J'affirme que le 27 Boireau a été instruit. Entendons-nous François (Hilarité). J'ai voulu sauver Boireau, j'ai pris pitié de lui; la cour m'en voudra peut-être. Il m'a dit être passé à cheval; il a menti sans doute; je vous ai toujours dit que je regardais Boireau comme un enfant, à cause de son âge. Il n'a jamais rien su de moi que le 27 au soir, dans le café des Milles-Colonnes. Il m'a dit: « Je suis venu à cheval, c'était Pepin qui devait venir, je l'ai remplacé. » J'étais embarrassé: ma vie m'était à charge. Quand Boireau me dit qu'il avait remplacé Pepin, je crus qu'il avait reçu une plus ample confidence, et je lui confirmai quelque chose. Au reste, je vous prie, M. le président, de m'excuser si j'ai dit: Entendons-nous François; c'est une expression triviale qui m'est échappée.

Fieschi reconnaît l'exactitude du restant de la déposition de Boireau, en ce qui concerne l'emprunt du forêt, et la visite faite chez le serrurier.

M. le procureur-général. Pepin, persistez-vous à dire que vous n'avez jamais parlé à Boireau? — R. Je n'ai jamais eu de conversation avec lui ni de relation d'aucune espèce.

D. Déniez-vous avoir dit également que le 28 vous deviez aller dans la rue St. Jacques, où vous deviez vous trouver avec une quarantaine de personnes? — R. Oui, je le nie.

D. Dans un de vos interrogatoires dépendant, vous avez avoué que le 28 vous étiez au faubourg St. Jacques; comment expliquez-vous cette coïncidence? étiez-vous là avec une quarantaine de personnes? — R. Je n'ai aucune connaissance de cela.

D. Chez qui donc avez-vous été dans ce quartier le matin du 28? — R. Je n'ai pas l'habitude de parler en public, mais les témoins vous feront connaître chez qui j'ai été.

M. le procureur-général. Pourquoi craignez-vous de nommer ces personnes, puisque les témoins doivent les nommer, dites-les?

Pepin, frappant sur la barre: Aussi vrai que je suis un homme d'honneur, j'ai passé ma matinée chez des débiteurs. J'ai été chez un nommé Yon, à qui j'ai prêté de l'argent. Je fus aussi chez un nommé... il a été obligé de sortir... il ne devait cent écus.

D. Son nom? — R. Il ne me revient pas.

D. Où demeure Yon? — R. Place Ste.-Geneviève.

M. le procureur-général. Il est assigné comme témoin.

Pepin: J'allai encore chez une autre personne... Pepin passe la main dans ses cheveux comme une personne qui cherche à fixer ses souvenirs. Puis il demande une liste des

témoins, et finit par dire qu'il désignera demain les personnes chez qui il a été le matin du 28.

Fieschi. J'ai meilleure mémoire que M. Pepin. Quand nous étions ensemble chez lui avec Boireau, nous ne parlions pas d'aller à la messe, non... notre conversation était plus sérieuse que ça... Si Boireau veut le dire; un homme en redingote bleue entra-il; je m'écriai: voilà un mouchard! Au reste, on a parlé d'un galérien; j'ai à cœur de justifier que je n'ai jamais été aux galères. Je sais que je ne serai pas le bon marchand de tout ceci, mais je veux mon compte juste, ni plus ni moins.

Le prince de Rohan-Rochefort est un vieillard à tête chauve, et à la taille un peu courbe; il déclare être âgé de 70 ans, et résider en Suisse.

D. Connaissez-vous quelqu'un des accusés? — R. J'ai eu des relations avec M. Pepin. L'origine de ces relations est que j'ai fait venir en Suisse, pour moi et mes amis, des légumes décoratifs de l'invention de M. Pepin. Quand je vins à Paris, je lui demandai s'il voulait me vendre une de ses mécaniques.

D. Pouvez-vous préciser l'époque de cette visite? — R. C'était en mars ou en avril.

D. Pepin vous a-t-il parlé de vos relations avec la famille royale? — R. Je ne vois pas quelle connexité peut avoir la famille royale avec les haricots décoratifs. (Hilarité.)

M. le président. Avez-vous parlé politique? — R. D'abord, je n'aime point les conversations politiques, et s'ils y en avaient eu, c'est Pepin qui les aurait commencées. Je parlai à Pepin de choses qui lui étaient agréables, parce que je paraissais goûter un procédé de son invention, et ensuite de choses qui lui étaient utiles; car je proposai de me rendre acquéreur d'un moulin.

M. le procureur-général. Vous avez eu une correspondance avec Pepin. — R. Je lui écrivais pour lui demander des légumes, et quand il m'envoyait sa facture, je lui faisais passer les fonds pour les payer.

D. En effet, la correspondance qui est aux pièces est dans ce sens.

L'audience est levée à cinq heures et demie et continuée à demain pour entendre les dépositions des convives du fameux dîner qui a eu lieu chez Pepin, entre autres M. Lorelut, avocat, et M. Levallant, membre de la chambre des députés. On croit que les débats seront terminés demain ou après-demain, et que M. le procureur-général prendra la parole lundi.

Audience du 6. — On introduit le témoin Pinoveau, épicière, rue Oblin. Le témoin se trouvait chez Pepin au dîner dont il a été question. A ce dîner se trouvaient MM. Recurt, Levallant, Morey, Pepin, un avocat, M. Lorelut et un négociant.

Le témoin se rappelle peu si on a parlé politique à ce dîner.

Le témoin Lorelut, avocat, âgé de 69 ans, rend compte du dîner; il répète la déposition du témoin, mais il ajoute que vers la fin du dîner, un individu d'apparence peu aisée, vint se présenter inopportunément dans la salle. On lui offrit un verre de liqueur qu'il accepta.

Le témoin ne reconnaît pas Fieschi.

On entend encore quelques dépositions insignifiantes.

M. Oudard, expert en écriture, a été chargé de vérifier les livres de Pepin, et les écritures signalées dans l'instruction lui ont paru être toutes de la même main.

M. de Pontcharra, lieutenant-colonel d'artillerie, confirme les rapports qu'il a été appelé à faire, dans le cours de l'instruction, sur la manière dont ont été forés les lumières des canons de fusil qui composent la machine. Dans son

opinion, celui qui a chargé les canons connaissait peu les armes à feu, ou les a chargés à dessein pour les faire crever. Il déclare qu'il résulte de l'examen qu'il a fait de la charge des canons qui ont crevé, qu'il a dû exister un vide entre les projectiles et la charge de poudre.

M. Dupont engage un débat sur la déclaration du témoin, qui persiste dans ses dires.

Fieschi: Je ferai remarquer à la cour que Morey, qui connaît les armes dès sa jeunesse, n'ignorait pas que des armes ainsi chargées devaient crever. Moi j'allais à la bonne foi, je n'en ai chargé que trois; c'est Morey qui a chargé les autres avec la tringle qui est ici. Fieschi explique de nouveau comment à la vue de M. Ladvocat, il avait changé le pointage de sa machine, ce qui fait qu'au lieu de 40 personnes, il n'en a pas tué 50. Il demande un des plans qui ont été dressés de la ligne parcourue par les projectiles chassés de la machine, et se livre à une dissertation pour prouver que le changement de pointage fait par lui avait sauvé la vie au roi et à ses fils.

Je vais, dit-il, vous expliquer quelle devait être la direction de la machine au moment où le feu fut mis aux canons. J'avais pointé d'abord les canons pour qu'ils portassent de ce côté... de mon côté de la chaussée, c'est-à-dire sur la chaussée plus près de ma maison que du Jardin-Turc... Je demanderai qu'on me passe le plan, si l'on veut.

Un huissier remet ce plan à Fieschi, qui ayant de le recevoir, prend préalablement une prise de tabac. C'est bien! reprend Fieschi. Je devais tirer à deux ou trois mètres de distance des arbres, mais de mon côté, j'avais délibéré l'adresse avec mon complice Morey; et nous étions convenus que ce serait mieux comme ça. Le fait est que, tirant dans une direction plus rapprochée de ma maison que du Jardin-Turc, nous devions envelopper toutes les personnes comprises entre ce point et le Jardin-Turc. Mais les choses ont tourné autrement. Malheureusement beaucoup de personnes ont péri; bien plus encore auraient péri si j'avais persisté dans ma première volonté. Quand au pointage de la machine, à l'aperçu de mon bienfaiteur, M. Ladvocat je resta tout ému; je changeai la direction des canons. Je tiens à ce que ce soit établi, non pour ma propre justification, car je ne pense pas à me justifier, mais pour l'honneur de l'homme dont la seule vue a fait qu'il n'a péri que 40 personnes; tandis que, d'après notre projet, 150 au moins auraient péri.

J'ai vu M. l'avocat; il causait avec M. Paris. Il est inutile que je répète ici le mouvement que cela me fit. Voyant M. Ladvocat, j'ai détaché la corde qui tenait les canons en direction; j'ai en outre aperçu mes anciennes connaissances, je ne dis pas mes amis; car je ne compte pas mes amis par centaines; mais c'étaient des gens que je connaissais, et je me dis: Quoi! voilà des hommes que tu as tués et mangés avec oseras-tu les tuer? Je tremble encore. M. le président, en vous parlant de cela; je cours à mes portes qui étaient soigneusement fermées, et je me dis: tu vas te rendre aux pieds de ton bienfaiteur; mais tout en essayant de rouvrir une porte, je réfléchis: il y a onze mois que tu ne l'as vu; tu l'as sauvé de lui; tu étais coupable; tu n'as pas osé le revoir; sais-tu comment il l'accueillera? Enfin, j'étais pressé par cet amour-propre qui m'avait déjà enchaîné à la promesse que m'avaient arrachée Pepin et Morey. J'en étais là de mes réflexions quand j'entendis un roulement. Certes, j'aurais voulu que S. M. ne fût pas arrivée; que toute la revue eût pu tenir entre la porte St. Martin et la Madeleine. Ce n'était pas par peur (devant la voix et frappant sur sa poitrine), car la peur et moi nous ne sommes jamais entré par la même porte; mais je rougissais, je me

LA MENAGERIE DE M. MARTIN.

(2me Article.)

Une course n'est jamais longue quand le plaisir est au bout; le point essentiel est de partir à temps; n'arrivons pas après six heures. Les abords de la baraque sont faciles: nul désordre, nul encombrement. Remarquez qu'à l'extérieur, on ne voit pas de ces immenses toiles représentant des combats d'animaux s'entre-déchirans à pleines dents, ou des scènes de sauvagerie qui font honte à bon sens; une mère, par exemple, arrachant une cuisse de son enfant de la gueule ensanglantée d'un lion. A ce premier indice, vous pouvez juger que monsieur Martin n'est pas un charlatan. Il a également proscrit cet aboyeur, à voix de rogomé, à face quasi humaine qui, de temps immémorial, monté sur un tréteau à l'entrée de la ménagerie, et armé d'une immense baguette, donne aux badauds l'explication des figures. Vous savez, et il n'est pas de polisson, en Bèche, qui ne sache par cœur la grande tirade: Vous y verrez; le grand pélican blanc, etc., etc. A l'intérieur, vous n'entendrez ni trompette, ni grosse caisse; pas même une orgue de Barbarie.

Entrons; toutefois auparavant, si vous n'êtes pas abonné, remettez à cette dame qui fait de la tapisserie au comptoir, un franc cinquante centimes, prix de votre place aux premières; mais abonnez-vous plutôt; je vous le conseille d'amitié. Vous reviendrez; vous reviendrez quatre; cinq fois encore! Monsieur Martin réserve pour la fin de son séjour à Liège, des représentations nouvelles auxquelles vous serez, malgré vous, obligé de revenir. Abonnez-vous, vous dis-je! Il a déjà sept cents noms inscrits sur le livre d'abonnement; je m'étonne qu'il n'y en ait pas davantage.

Entrons donc maintenant. D'un seul regard vous embrassez tout l'intérieur de l'établissement, et cette distribution régulière vous plaît; la salle est convenablement éclairée. L'œil est satisfait; l'odorat n'est pas trop douloureusement affecté; l'ouïe seule est blessée; non des grognemens de Pours

ou des rugissemens du tigre, mais du cri rauque et perçant de ces maudits perroquets. Il n'y a de trop, dans la ménagerie, que le cri de ces ovivares, le plus désagréable de la création.

Ecoutons l'explication que se prépare à donner le premier lieutenant de monsieur Martin. A la rigueur, ceux qui savent lire pourraient se passer de l'entendre, vu que chaque cage porte un écriteau avec le nom de l'animal qu'elle renferme; mais peut-être aurons-nous à relever quelque curieuse observation critique ou morale; due à la sagacité de cet honnête noticier polyglotte, qui, selon les pays qu'il parcourt, parle alternativement le français, l'anglais, l'allemand et le hollandais. Il a d'ailleurs un grand mérite; à mes yeux; il est fort concis dans ses discours.

Voilà, à ce site, en entrant, dans cette écurie dont de simples bœufs de bois, largement espacés, vous séparent, la famille des lamas. Ils sont vifs, brillans, gais, blancs, et propres comme des chats: par contre, ils ont pour voisin un animal qui ne paraît pas être très-bon coucheur; c'est le Gnou, un monstre. Figurez-vous une tête d'hypopotame surmontée de cornes de taureau; l'encolure du zèbre, la croupe et la queue du cheval; le tout porté sur quatre pieds qui appartiennent à je ne sais quel autre animal encore. Il est hideux; cependant bien qu'il soit enchaîné, sa physiognomie, quand on le regarde de plus près, respire un air de bonhomie qui mitige l'effroi qu'inspire son premier aspect.

Dans cet angle, se trouve une hyène; connu! Tantôt vous verrez travailler l'hyène tachetée, apprivoisée et dressée par monsieur Martin comme pourrait l'être un chien couchant. Au-dessus de l'hyènes, dans deux cages de moindre dimension, qu'habissent, (connu!) et un chat-tigre; un petit drôle aux mouvemens souples et rapides, à l'œil hagard, inquiet, qui mérite de fixer votre attention. Il tient, le milieu pour la taille entre le chat et le léopard; admirez l'élasticité de son épine dorsale, et, comme flexible, et brisée, elle suit les ondulations de sa marche.

Viennent, à la suite, trois ours. — Le moniteur s'arrête, avec complaisance, devant Pours de Sibérie et avant d'entamer sa notice, il l'incite à coups de forche, à saluer la compagnie. Quelquefois il se fait prier; mais la fourche vient toujours à bout de vaincre son obstination: alors l'animal furieux emprisonne sa tête entre ses deux pattes de devant, et tout en mormurant, imprime, à son avant corps, un mouvement de rotation rapide qui ne manque jamais d'exciter l'hilarité des grands et des petits enfans. « Ceci, dit le moniteur, est un salut sibérien. Cet animal, ajoute-t-il, est très-malin; quand il aperçoit à quelque distance, dans ses montagnes, un homme qu'il désespère d'atteindre en courant après, il fait semblant comme une personne qui a éprouvé des malheurs, l'attire à lui par ses gémissemens, l'étouffe et le mange à loisir. »

A côté, se trouve Pours de Java; un ours terrible s'il faut en croire le moniteur. Il passe son temps à moduler sa respiration d'une façon assez singulière; on dirait qu'il se gargarise avec des têtes de clous: la musique monotone qu'il produit au fond de son gosier ressemble au bruit continu d'une ecuelle en fer blanc.

Puis, l'ours blanc; connu! Les ours ont généralement un tic; celui-ci s'amuse, avec sa patte droite, à cirer son appartement avec une persévérance qui passe toute imagination.

Nous arrivons au mandrille, singe au museau bleu vert et rouge. Cet animal, dans son pays a l'habitude de se promener dans les bois, une canne à la main comme une personne naturelle, dit le Moniteur. J'ai remarqué que les enfans ouvrent de grands yeux devant le mandrille; tandis que les dames ne le regardent jamais attentivement qu'en ayant l'air de regarder attentivement le lion, son voisin.

Regardons les lions, les tigres, les léopards, divisés par couples; et faisant ménage. Que males et femelles de chaque espèce s'accroissent et vivent ensemble, il n'y a rien de bien étonnant. Il est même à supposer que les plaisirs intermittens de cette intimité forcée, contribuent puissamment

mangeais le sang (l'accusé se frappe encore la poitrine), je me dévorais moi-même à la pensée du crime que j'avais à commettre. (Mouvement.)

Je me baissai en avant de la fenêtre et j'aperçus le cortège. J'avais devant les yeux le tableau des reproches que Pepin et Morey m'auraient faits : je mets le feu et ensuite je m'en tire comme je peux... et assurément je m'en suis assez mal tiré.

A présent, je demande que M. le lieutenant-colonel vienne à mon secours ; mais ma question est pour l'honneur de l'homme dont la seule vue a sauvé le roi...

Ici l'accusé s'interrompt, et quittant son ton déclamatoire dit à un huissier d'un ton parfaitement naturel : « Le plan où sont les princes, s'il vous plaît. » (Mouvement sur plusieurs bancs de la cour.)

Fieschi, contournant et examinant le plan. — Il est évident, en regardant ce plan, que par le *bouquet* de ma machine non seulement le roi, mais plus de cent autres personnes ont été préservées. Supposons que la machine eût porté un peu plus près du côté de la maison au lieu de porter comme elle l'a fait à 4 mètres du Jardin-Turc, tout ce qui était de ce côté-ci eût été balayé.

Je vous rappelle, MM. les pairs, que je ne veux pas me justifier, mais je veux dire ce qui est vrai. Je dirai la vérité pour moi comme pour mes complices. Il faut des victimes. Je serai la première. Mais si mes co-accusés doivent monter avec moi sur l'échafaud, je demanderai à passer le premier ; si je m'excuse ce sera pour eux et non pour moi. Ce que je dis là c'est pour montrer que le fond de mon caractère est l'attachement. (Morey fait un mouvement) ; et vous verrez les fruits de ce que j'ai fait. Vous verrez... (L'accusé gesticule, hausse la voix, et paraît avoir perdu le fil de ses idées.)

Vous verrez, Messieurs les pairs, les fruits de mon attentat... Sans moi les cosaques seraient déjà aux bords du Rhin... Sans moi le gouvernement n'existerait peut-être plus... Je ne parle pas dans mon intérêt, mais dans celui de notre grande patrie, que tout le monde lui porte envie ; dans le vôtre, messieurs les pairs. Faites-le bien, et l'on ne sera pas ingrat envers vous... Moi j'abhore l'ingratitude. J'estime beaucoup plus un voleur qu'un ingrat. Un voleur prend 6 francs pour son dîner, mais l'ingrat... l'ingrat... Bref, je ne suis pas de cette vile nature ; quand on me fait du bien je m'en souviens toujours. J'ai exposé vingt fois ma vie pour M. Ladvoat ; je l'exposerais encore pour d'autres. (Se reprenant.) Mais je ne suis pas libre, mais je ne le suis ni ne le serai ; je suis un homme que sa destinée est réglée ; je me suis nourri avec la mort, je la regarde comme ma compagne ; c'est ma seule maîtresse aujourd'hui. (Vive agitation.)

M. le président. Qu'on introduise M. Levaillant. (Mouvement général de curiosité.)

M. Levaillant déclare se nommer Louis-Marie-Alexandre Levaillant, âgé de cinquante-deux ans, président du tribunal civil d'Anenis, membre de la chambre des députés, membre du conseil-général de la Loire-Inférieure.

M. Levaillant. J'ai pu connaître M. Pepin ; il crut m'avoir des obligations pour quelque petite affaire dont il m'avait chargé. Il s'agissait de créances peu importantes à suivre. Je chargeai de ces démarches M. Chaveau, qui me rendit compte de ce qu'il avait fait. Je vins à Paris, et je rendis réponse à M. Pepin, qui m'avait déjà plusieurs fois prié à dîner. Ce jour-là, il me dit : puisque vous êtes ici, vous me ferez l'honneur d'accepter mon dîner.

Je cédaï à ses instances. Je sortis un instant, et je rentrai ; je trouvai réunies les personnes avec lesquelles je devais dîner ; je ne connaissais que M. Pepin. Dire qu'il ne fut point question de politique, serait impossible dans une réunion d'hommes de notre position.

J'ai lu dans les journaux le propos qu'on m'a prêté en réponse à une question adressée par Pepin. Je dois dire que ce propos a été inventé.

D. Ne dit-on rien, dans le cours de la conversation, qui eût trait aux membres de la chambre des députés ? — R. Je me rappelle parfaitement qu'on parla de différents membres de la chambre, mais je n'ai point émis sur eux les opinions qu'on m'a prêtées dans les journaux sur le compte de plusieurs d'entre eux.

D. Quel était le nombre des convives ? — R. A ma gauche était un homme très-modéré dans ses paroles. On me dit qu'il s'appelait Recurt. Puis venait M. Fauveau. A l'autre extrémité était M. Morey. Puis venait M. Pepin, et enfin un avocat nommé Orclut ou Lorelu. (La suite à un prochain numéro.)

Les ministres continuent de signer le travail dans leurs bureaux ; mais toutes les pièces présentées

à charmer les ennuis de leur captivité, dans une espace de six pieds carrés, dévoué à chacun : Mais ce que vous n'avez pas encore vu sans doute, c'est un lion et une tigresse vivant, jusqu'à certain point, maritalement, dans la même loge. Comment M. Martin a-t-il obtenu ce rapprochement prodigieux ? Par quel secret est-il parvenu à opérer la fusion de ces deux natures antipathiques ? demandez-le lui. Il ne vous dira pas tout peut-être ; mais son récit, malgré ses réticences, excitera votre surprise et votre admiration : vous admirerez sa patience dans les épreuves préliminaires qu'il leur a fait subir ; son courage dans les luttes qu'il a successivement soutenues contre eux. Somme toute, tigre et lion ont fini par s'entendre, et les voilà bons amis. Cependant de légères broutilles, ainsi qu'il arrive parmi nous, viennent parfois rompre le calme et l'uniformité de cette étroite liaison. Un soir grondeusement annoncé leur colère qui finit par éclater en rugissements brefs et significatifs : ils se montrent les dents, et se lancent à la face l'un de l'autre des jets d'une vapeur épaisse et chaude, dont l'atteinte humide suffirait seule pour asphyxier une gazelle. Moins patiente que le lion, la tigresse passe ordinairement la première des paroles aux voies de fait ; tout dernièrement, nos deux camarades se sont apostrophés d'importance, et alors les coups de bâton ferré de pleuvoir sur les échine, partagés en mesure égale et les coups de fourche de leur large nez. Les côtes. Il ne faut rien, moins encore qu'une barre de fer passée entre les incisives des bons amis pour leur faire lâcher prise. Séparés enfin, ils se mettent, chacun dans son coin, à lécher de leur langue fumante, leur parties lésées de leur individu et tout est dit.

Le lion est évidemment plus fort, et c'est par générosité qu'il ménage son compagnon. En le considérant avec attention, vous ne pouvez vous empêcher de ressentir un certain effroi à l'idée de sa puissance. Je trouve tout naturel le mot de cette jeune dame qui, saisie de terreur à l'aspect de cette faible barrière placée entre elle et l'effrayant animal, dit en se rapprochant de l'homme dont elle tenait le

à la signature ne portent pas de dates postérieures au 4 février. (Journal du Commerce.)

La démission de M. Gisquet est confirmée par le Journal des Débats.

On disait hier soir dans les salons politiques que M. Humann persistait toujours dans son refus de succéder à ses anciens collègues, refus que les observations pressantes du roi lui-même n'avaient pu vaincre dans une entrevue où M. Humann avait été appelé avec M. Dupin.

La chambre des députés vient de nommer la commission chargée d'examiner la proposition Gouin : sur les 9 membres, 4 sont anti-conversionnistes. Les suffrages exprimés pour la nomination des commissaires, ne donnent aux conversionnistes qu'une majorité de 28 voix. La démission des doctrinaires a fait beaucoup de transfuges parmi des députés qui craignent par-dessus tout un changement de système politique. M. Dupin n'a pas été consulté pour la récomposition du cabinet et part ce soir pour la campagne.

On écrit de Madrid, 31 janvier.

Le calme le plus profond règne dans la capitale. Même tranquillité à Barcelone et dans les provinces méridionales où la dissolution des cortès est généralement approuvée.

La cour royale de Paris, chambre d'accusation, a rendu avant-hier son arrêt dans l'attentat de Neuilly. Douze accusés, parmi lesquels figure Boireau, ont été renvoyés devant la cour d'assises ; il est probable que les débats de cette affaire seront fixés à la première quinzaine de mars.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 9 février (3 heures). — Les fonds ont été très-faibles à la bourse ; on a annoncé une baisse de 3/8 de Paris, sur la dette active espagnole. Les cours d'Anvers n'ont pu arriver par télégraphe. Les obligations Ardois sont restées après la cote à 48 fr 20 nominal. Un courrier allant de Madrid à Amsterdam, a traversé notre ville ce matin, il était porteur de nouvelles du 2 courant ; l'état de la capitale de l'Espagne était très-satisfaisant ; les renseignements des provinces étaient favorables. On assurait positivement que M. Mendizabal ferait connaître ses projets financiers ; sous peu de jours, et plutôt qu'il ne l'aurait pensé ; peu de personnes de l'étranger sont dans des confidences, et il s'est dit, assurément de l'approbation des financiers les plus influents. Quant aux indiscrets de Madrid, M. Mendizabal garde avec eux une réserve impénétrable.

La discussion générale de la loi communale, a continué hier mardi, à la chambre des représentants. On a entendu MM. Julien et Treitenseaux, pour l'élection directe ; M. Devaux a parlé pour l'élection des bourgeois et des échevins par le roi ; MM. Dubois et de Behr ont parlé dans le même sens. La discussion générale continuera à la séance suivante.

### LIEGE, LE 9 FÉVRIER.

Les nouvelles de Paris de ce jour nous apprennent que les négociations entamées pour la formation d'un ministère, n'ont encore amené aucun résultat. (V. France.)

L'audition des témoins continue à la chambre des pairs. Parmi les dépositions les plus importantes, on remarque celles de MM. le colonel Pontcharra et Lepage. Fieschi a donné quelques nouveaux détails sur les préparatifs qui ont précédé le moment de l'explosion de la machine infernale.

Il y a eu quelques débats à la chambre des com-

missaires d'Angleterre, à l'occasion de la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône ; ils ont tourné à l'avantage du ministère. Un amendement de M. Peel relatif à l'Irlande a été rejeté à une forte majorité. M. Palmerston a eu l'occasion de déclarer de la façon la plus positive, que le gouvernement britannique entendait garantir le maintien de l'intégrité de l'empire Ottoman.

Les derniers rapports venus d'Espagne annoncent que la plus grande tranquillité continuait à régner dans la capitale.

Les nouvelles de la Hollande n'ont aucun intérêt.

Le prince Don Fernando et son frère le prince de Saxe-Cobourg, assistaient hier au spectacle. On remarquait dans leur loge M. de Lavradio, ambassadeur de Portugal, et M. de Vasconcellos, son secrétaire, ainsi que MM. Vandesteun, gouverneur civil, Chazal, commandant militaire, le général Maguan, Jamme, bourgmestre, et le major Diesskau, officier d'ordonnance du roi.

Presque toutes les feuilles du pays ont souvent entretenu leurs lecteurs du procès dont la succession de feu M. Boucqueau de Villeraie est l'objet. Ce procès est devenu une affaire politique. Les journaux l'ont présentée et commentée suivant la nuance d'opinion à laquelle ils appartiennent. Voici maintenant un évêque qui croit devoir descendre dans l'arène. On lisait hier la lettre suivante de M. Van Bommel, dans le Journal de la Province : Liège, 7 février 1836.

Monsieur,

Dans votre n° d'hier, 6 et 7 février, vous vous empressez de faire connaître l'arrêt de la cour d'appel de Liège, prononcé dans la journée même. Vous dites qu'une liasse de lettres confidentielles de plusieurs membres du clergé belge à M. Boucqueau avait été trouvée dans la séance de l'inventaire du 12 janvier ; que deux ou trois de ces lettres, portant en tête de la main de M. Boucqueau, Evêque de Liège, Evêque de Namur, etc., avaient été ouvertes par les conseils de M. Gotaie ; qu'elles contenaient entre autres choses des récipissés de sommes assez fortes, reçues par plusieurs évêques de Belgique dans les premiers temps de la révolution ; que M. Gotaie se refusa de soumettre ces lettres aux formalités de l'inventaire, mais qu'il offrit aux conseils de Mme. de La Salle d'en prendre lecture (et cela est très vrai, Monsieur, pour que ces Messieurs pussent s'assurer, que ces lettres ne concernaient en rien son procès avec Mme. de La Salle), mais que ceux-ci insistèrent pour qu'elles fussent inventoriées comme tout le reste ; refus formel ; procès ; et enfin arrêt de la cour statuant, que l'offre de M. Gotaie ne peut trouver appui dans aucun texte de la loi ; et ordonnant l'inventaire de ces papiers et lettres confidentielles, attendu que la dite liasse n'était point achetée.

Vous ne vous bornez pas à donner un commencement de publicité au contenu de ces lettres, mais en énumérant les motifs, que M. Bellefroid a développés pour en obtenir l'inventaire, vous lui faites dire : « L'insistance que Mme. de La Salle met à connaître le contenu de cette liasse de papiers, non par une simple lecture ainsi que cela lui a été offert, mais par la voie de l'inventaire, est d'ailleurs bien naturelle ; car cette liasse, dont M. Gotaie semble à bien connaître la nature scandaleuse, peut contenir autre chose que de simples lettres étrangères à la succession, et lui fournir de nouvelles preuves de la bienveillance du défunt, et surtout de la captation à laquelle on s'est livré pour obtenir du doyen Boucqueau, à son lit de mort, le fameux testament du 30 octobre 1834. »

Enfin vous terminez votre article par dire, que ces nouveaux documents ne seront pas perdus pour la moralité de l'affaire Boucqueau, et vont probablement dévoiler de nouvelles turpitudes !

Monsieur l'éditeur, je me dois à moi-même, je dois surtout à la mémoire de feu mon vénérable ami Barrett, que toute la ville, tout le diocèse de Liège révèrent comme moi, de donner au public quelques explications sur l'article que vous venez d'insérer.

Le cours de la journée, se console quand arrive l'heure du repos, en rongeant quelque cuisse de cheval ; et en satisfaisant son appétit brutal, il oublie ses désirs. Oubliez-vous donc ? — Toujours est-il qu'il semble prendre son sort en patience beaucoup plus aisément que l'aigle ; celui-ci pleure. — Pensez-vous que nous soyons autorisés par ces exemples, puisés dans une ménagerie, à conclure que le suicide n'appartient qu'à l'homme ?

Cette cage, à la droite de l'aigle, renferme une famille nombreuse de singes barbues. Ils ne sont pas, ceux-là, tellement resserrés qu'ils ne puissent se permettre quelques gambades et drolieries sans noms, qui attirent autour de leur habitation une affluente, toujours renouvelée, de spectateurs heureux de s'être munis de biscuits ou autres bonbons, pour récompenser les plus adroits.

Maintenant, s'il vous convient de voir de plus près les oiseaux rangés sur cette ligne, allez ; je ne vous accompagnerai pas dans cette inspection ; j'ai les perroquets en horreur, fussent-ils vingt fois plus beaux. Allez, et revenez bien vite, pour voir ces reptiles ; ces trois coffres que vous voyez à vos pieds, renferment des serpents et un lézard d'une certaine dimension. Ce sont assurément les plus beaux que vous ayez vus vivants ; mais avant de vous les exhiber, le moniteur va faire un appel à votre générosité ; et ce, d'une façon si engageante que vous ne pourriez guère vous soustraire aux arguments de sa pétition.

A présent, rangez-vous ! vous allez voir marcher et courir les lamas : ils parcourent la baraque, dans toute sa longueur, d'un air de joyeux étonnement. Il me semble voir, en eux, le produit, en petit, de la girafe et du dromadaire — ou du chameau. Excusez, si vous voulez bien, mon ignorance ; je ne sais plus lequel des deux n'a qu'une bosse. Quant aux lamas, ils n'en ont pas. L'un d'eux en brida : pourquoi ? — Ah ! c'est que voilà, à l'extrémité de la baraque, au moment où nos péruviens font volte-face pour regagner leur niche, un

I. Ce n'est pas à moi à apprécier l'arrêt de la cour de Liège, qui n'a pas voulu accueillir l'offre de M. Gotalé, de laisser aux conseils de Mme. de La Salle toute la liberté de lire ces lettres confidentielles des évêques de Liège et de Namur, mais qui a voulu qu'elles fussent soumises aux formalités de l'inventaire; mais c'est à moi à protester en mon nom et au nom du respectable évêque défunt, contre toute violation du secret de ces lettres. Mgr. l'évêque de Namur termine une des lettres de la liasse par prier M. Boucqueau de la brûler après l'avoir lue; et qui de nous n'a pas été souvent dans le même cas? Eh bien, du fond de sa tombe, ce digne homme, qui a été pendant 15 ans votre supérieur ecclésiastique, vous supplie de ne pas trahir ses secrets, les secrets de l'amitié; et moi, Monsieur, qui tâche de continuer le bien qu'il avait commencé parmi les Liégeois, mes nouveaux et chers compatriotes, au bonheur desquels j'ai voué toute mon existence, je vous fais la même prière; je ne crois pas avoir mérité, que qui que ce soit, viole à mon égard les premières lois de la civilisation, les premiers principes du droit naturel. Voulez-vous, Monsieur, qu'après la mort subite de quelqu'un de vos amis, ou de vos hommes d'affaires, à propos d'un procès entre ses héritiers, l'on jetât au public vos lettres confidentielles, trouvées dans une liasse non cachetée? Ne faisons pas à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit.

II. Cependant, comme vous venez de commencer à divulguer ce que vous croyez savoir du contenu de ces lettres, je dois à la mémoire de mon vénérable ami de rectifier, ce que vous avez déjà avancé; car lui qui est déjà dans la tombe, ne saurait plus se défendre; ensuite je vous donnerai, et je donnerai au public, une idée juste de ma propre correspondance. 1°. Je ne connais point d'évêques, qui aient reçu de fortes sommes ni au commencement de la révolution, ni depuis; mais je sais, que tous les évêques à l'époque de la révolution, ont au contraire subi une diminution considérable de traitement. Il était de plus de vingt-six mille francs sous l'ancien gouvernement: un décret du congrès en 1801, le réduisit à douze mille. Je n'ai jamais reçu pour ma part ni gratification ni dédommagement de qui que ce soit; mais j'ai fait des sacrifices tout à fait personnels, afin que personne à Liège, ni les nécessités, ni les institutions de charité ou d'instruction, ne s'appauvrisse de la réduction de mes ressources. Quant à Mgr. Barrett, je sais qu'à son avènement au siège de Namur, il a su obtenir qu'une somme de 7000 francs, qui était destinée à son palais épiscopal, fut affectée à son séminaire, lequel se trouvait dans un état fort délabré.

Mais enfin, il est question dans la correspondance des deux évêques avec M. B., d'une somme de trente mille francs dont il existe un récépissé. Je vais vous dire, Monsieur, ce que c'est, afin d'ôter jusqu'à l'ombre du soupçon. Mgr. Barrett avait eu à cœur dès l'année 1816, de former et de fonder un petit séminaire à Rolduc. Il en avait été empêché, et tout le monde sait comment, et par qui. Espérant de meilleurs temps, il avait fait depuis douze ans, des économies, recevant et faisant valoir quelques dons particuliers; et à l'époque de son départ, il pria M. B. d'en convertir le fruit en bons grecs, garantis par les trois puissances; plus tard nous priâmes M. B. de convertir de nouveau avec bénéfice ces fonds grecs en belges. M. B. ne voulut m'envoyer les obligations Rothschild que sur un récépissé de l'évêque de Namur, parce que c'était de lui, qu'il avait reçu les trente mille francs, et dans sa lettre d'envoi, que j'ai en main, M. B. me dit devoir encore deux semestres de coupons, qu'il avait détachés, plus, la différence de la conversion des grecs en belges, et cela reste dû.

Quant à l'emploi du revenu de cette somme, je dirai, que d'après les intentions du respectable évêque de Namur, il sert à aider les élèves dépourvus de fortune à faire leurs humanités au séminaire de Rolduc: car le gouvernement ne paye aucune bourse en leur faveur et tout le monde peut juger combien ce secours est encore insuffisant, depuis qu'on a révoqué le mon diocèse, que les remises sur la modique pension de 400 fr., s'élèvent déjà annuellement à plus de vingt mille francs.

Mgr. Barrett a encore de mon sceu, traité une autre question d'argent avec feu M. B., et elle mérite d'autant plus d'être signalée ici, que c'est la seule circonstance, où Mgr. Barrett et moi nous ayons engagé feu Monsieur B. à prendre part à une bonne œuvre déterminée. M. B. avait manifesté à Mgr. Barrett, alors mon vicaire général, de la répugnance à jouir de son traitement de chanoine, puisqu'il ne résidait jamais. Mgr. Barrett lui conseilla de le consacrer à l'entretien de ces maîtres si utiles et si respectables, qui se vouent à l'instruction gratuite des enfants de nos pauvres de Liège, et M. B. suivit, du moins en partie, ce conseil; de là, quelques lettres probablement avec des quittances.

2°. Quant à la correspondance, qui m'est particulière, je déclare sur l'honneur, Monsieur, que je n'ai jamais écrit un mot à M. B. qui eût trait ni à un testament, ni à des

dispositions testamentaires faites ou à faire. Je n'y ai même jamais songé. Je puis lui avoir fait compliment lorsque, de son propre mouvement, il eut fait donation de sa maison de Malines au séminaire provincial, mais je n'ai connu ce fait, que lorsqu'il était consommé. Je puis à l'occasion l'avoir exhorté en général à faire de sa fortune un noble usage pour le soulagement des malheureux, ou le progrès des bonnes institutions, mais j'en fais de même envers tout le monde; c'est mon devoir, et je viens encore de m'en acquitter dans le mandement de carême de cette année.

3°. J'ai eu pendant le long séjour de M. B. à Bruxelles comme membre du congrès et de la 2<sup>e</sup> chambre, une correspondance assez suivie dont voici les principaux sujets. — *Traitement des vicaires et des chapelains*, afin d'obtenir, que du moins ceux-ci, qui font les mêmes fonctions que les curés, obtinssent quelque augmentation. Ils ne touchaient sur le trésor que 211 francs, et Monsieur le ministre Rogier a bien voulu élever leur traitement à 400. — *Augmentation du nombre des succursales dans la province de Liège*. J'avais démontré, que lors de l'organisation on avait très mal partagé notre diocèse comparativement aux autres et nous avons obtenu l'érection en succursales d'une dizaine de chapelles, et entre autres de Grivegnée et de Ste-Véronique à Liège. — *Biens cédés* afin d'en obtenir une cession explicite conformément au décret du 30 décembre 1809, pour que les évêques pussent calmer les consciences des acquéreurs de biens domaniaux depuis le concordat de 1801, en publiant de leur côté la cession que le chef de l'Église en faisait, et les heureux résultats de ces démarches sont connus de tout le monde. — *Intérêt de quelques églises particulières de Liège*, telles que *Glain*, *St-Gilles*, *St-Pholien*; et nous avons eu le bonheur de leur obtenir des secours.

En un mot, notre correspondance a toujours eu pour objet quelque bien général ou particulier dans le cercle de nos attributions; elle n'a donc pu être scandaleuse ni renfermer des turpitudes; mais par la nature même des objets, des circonstances où il a fallu les traiter, des personnes avec lesquelles nous devons nous mettre en relation et de la variété des obstacles, qu'il fallait vaincre, elle a dû être nécessairement franche, naïve, intime et de haute confiance. — Je ne crois pas avoir correspondu qu'une seule fois avec M. B. pour des intérêts, qui le concernaient personnellement, et c'est lorsqu'il a eu perdu, ou qu'il a cru avoir perdu, une partie de ses fonds publics, peu après son arrivée à Liège. L'on a déjà abusé une fois de cette partie de la correspondance intime, et le public se rappelle les suites auxquelles cet abus a donné lieu.

J'espère, Monsieur, qu'après avoir moi-même mis parfaitement au courant et vous et le public, que votre article peu exact et peu favorable à la mémoire de Mgr. Barrett a pu induire en erreur, nous n'aurons plus à déplorer de pareils méfaits. Ils déshonoreraient la ville et le pays où ils se commettent, et d'autant plus, qu'ils s'y commettent impunément, car tout le monde comprend, que mon caractère et ma position ne me permettent, ni de m'engager dans une polémique interminable avec les journaux, ni de poursuivre devant les tribunaux ceux qui violeraient à mon égard le secret de lettres confidentielles. Je serais réduit à vouer ceux-ci au mépris, et à gémir sur un ordre de choses, où l'on se permettrait ce que ne se permettent pas les peuples les moins civilisés.

III. Il reste un point de haute importance, sur lequel je ne puis plus désormais garder le silence. Car le scandale, les turpitudes de la liasse de lettres confidentielles ne présentent, selon votre article, d'autre intérêt réel, que pour autant qu'ils fournissent de nouvelles preuves à la captation, que vous semblez supposer comme un fait déjà avéré. Or, la plupart des lettres sont de moi; les catégories d'affaires traitées avec M. B., que j'ai énumérées plus haut, le prouveraient de reste; la personne qui a approché M. B. avant son dernier testament, c'est moi; Mgr. de Namur n'avait aucun rapport direct avec lui à cette époque. C'est donc sur moi que votre article, ainsi que plusieurs articles d'autres feuilles, font planer l'accusation de captation, et on m'assure que beaucoup d'honnêtes gens en ville, à force de l'entendre répéter, ont fini par y croire. Je vous dois donc, Monsieur, comme je dois à ces honnêtes gens, comme je dois à toute la ville et à tout mon diocèse une déclaration formelle à cet égard. Je la ferai en honnête homme, la main sur la conscience; je la ferai solennelle, en évêque, qui comprend le précepte de l'Esprit-Saint: *Ayez soin de votre réputation*, et qui veut conserver sur tout le troupeau, que la divine Providence lui a confié, cette autorité morale, qui est le fruit d'un nom sans tache, et nécessaire pour remplir ses devoirs avec succès. Je la ferai devant le public, que je respecte, comme je la ferai sous serment devant la justice humaine, si je devais paraître devant elle, comme je la ferai devant mon Dieu que je crains. Sous peu de jours cette déclaration paraîtra.

En attendant, Monsieur, j'attends de votre impartialité, que vous voudrez bien insérer dans votre prochain numéro, et sans la morceler, ni la diviser, cette lettre devenue nécessaire pour défendre à la fois, et la mémoire d'un prélat vénérable qui n'est plus, et ma propre réputation. Pour autant que la loi m'y autorise, je vous requiers même de l'insérer, et au besoin, je vous offre le paiement des frais d'insertion.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, votre très-humble serviteur.

† CORNELLE, Ev. de Liège.

Avant-hier, deux hommes sont tombés à l'eau, l'un vers une heure de l'après-dînée, au rivage de Ste. Véronique, l'autre vers trois heures au Rivage la Barque, sur la Batte. Tous deux ont disparu, sans qu'il ait été possible de leur porter secours. Le premier de ces malheureux est un ouvrier maçon, qui, en transportant de la chaux hors d'un bateau, et marchant sur le bord, a perdu l'équilibre, et est tombé, en arrière, dans la Meuse; l'autre est un jeune homme de Visé; il voulait, en passant sur une planche, arriver à la barque de Maestricht, qui déjà était en mouvement; il a été culbuté par l'oscillation de la planche, et, à l'instant, il a disparu sous les eaux.

Nous avons reçu une lettre relative à notre article sur les logements militaires. Nous la publierons demain.

— Par arrêté royal, S. M. vient d'accorder à l'établissement des sourds et muets, fondé à Liège

par souscription, une somme annuelle de 2000 frs.; pour achat de livres, 1000 francs; et à M. Pouplin, son directeur, 600 francs pour aller compléter ses études à Paris.

— M. Ch. Themont écrit à un journal de Bruxelles :

Ayant été témoin de la guérison d'un bègue, opérée en 8 à 10 minutes, par M. le docteur Scheider, je crois pouvoir vous certifier la véracité des résultats des séances publiques, rapportés par les journaux allemands.

— On écrit de Harlem, que la fabrique de M. Previnaire a été en partie la proie des flammes; les secours sont heureusement arrivés assez à temps pour empêcher de plus grands désastres. (*Précurseur*.)

— On écrit de Verviers, le 6 février :

La commission nommée par les industriels du district de Verviers, vient d'adresser à S. M. le roi, un mémoire raisonné sur la nécessité d'associer la Belgique au système des douanes allemand.

Notre concitoyen, M. Georges Clermont, vient de publier à Namur, où il réside momentanément, une petite brochure en faveur de l'admission de la Belgique dans le système douanier allemand.

Un correspondant parisien d'un journal anglais transmet les détails suivants sur l'équipée du prince de Capoue, détails qu'il a recueillis, dit-il, dans les salons du jeune duc d'Orléans.

« Miss Smith, qui vient de décamper avec le frère cadet de S. M. napolitaine, est une jeune irlandaise qui, il y a deux ans, se trouvait à Paris. C'est une jeune personne fort jolie, intrépide écuyère, et qui, dit-on, doit avoir une fortune d'environ 20,000 liv. st. (500,000 fr.); je me rappelle que lorsqu'elle fréquentait les sociétés fashionable de Paris, on disait qu'elle devait épouser un prince napolitain; mais il paraît que le futur n'était pas alors le prince de Syracuse, puisqu'on dit que la passion de S. A. pour la belle irlandaise, ne date que de trois mois.

« Du reste on assure que le prince napolitain est loin d'être aussi sentimental et aussi romantique que certains journaux ont voulu le prétendre, mais qu'au contraire, il s'est toujours montré extrêmement volage et disposé à s'enflammer pour toutes les jolies femmes, surtout lorsque ce sont des Anglaises. D'après ce caractère, on pense que S. A. pourrait bien laisser sa nouvelle passion, Miss Smith, respirer dans la solitude, l'air pur des montagnes de Suisse.

Un débat s'est élevé hier entre quelques habitués du spectacle et les directeurs. C'était, comme on sait, jour d'abonnement. Mais à deux heures, des affiches nouvelles annoncèrent par ordre spectacle gala, et la suspension de l'abonnement. Malgré cela quelques abonnés se présentèrent et l'entrée du spectacle leur fut refusée. On dit qu'elles se rendirent alors chez M. l'échevin Picot, chef de l'administration de la police locale, qui leur déclara, qu'à sa connaissance, il n'avait été donné aucun ordre relatif à la suspension de l'abonnement. Alors ces mêmes personnes se présentèrent de nouveau au spectacle, où elles sont entrées en laissant leurs noms au contrôleur, afin que la direction pût recourir contre elles, s'il y avait lieu. Nous croyons fort que l'affaire en restera là.

Le *Cheval de Bronze* a été fort bien exécuté; le mérite de cet ouvrage est chaque jour plus apprécié.

#### VILLE DE LIÈGE.

Le bourgmestre et échevins, procéderont publiquement le lundi 15 février courant, à midi, à la location, pour le terme de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> mars prochain, des souterrains du bâtiment dit *Halle des Drapiers*, rue Féronstrée, tenus à titre de bail par M. Bauduin, négociant.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence. Liège, le 8 février 1836.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 7 FÉVRIER.

Décès : 1 fille, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Jacques Goffin, âgé de 65 ans, houviller, faubourg St-Laurent, époux de Marie Catherine Dister. — Henri Joseph Bauduin, âgé de 54 ans, armurier, rue Haut-Prez, époux de Catherine Hardy. — Marie Dieudonnée Leduc, âgée de 73 ans, sans profession, rue devant les Carmes. — Jeanne Closon, âgée de 63 ans, sans profession, rue St-Adalbert.

Du 8. — Naissances : 5 garçons, 4 filles.

Décès : 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Jean Henri François comte de Renesse, âgé de 37 ans, rentier, domicilié à Scheeren Elderen, célibataire. — Marie Catherine Pilot, âgée de 72 ans, sans profession, rue Ste-Marguerite, veuve de Pierre Grosjean. — Marie Joseph Bahant, âgée de 66 ans, sans profession, rue Bergère, épouse de Jean Théodore Heptia. — Catherine Charlotte Maear, âgée de 26 ans, négociante, rue Basse-Chaussée, épouse de Lambert Wéry.

Du 9 février. — Naissances : 4 garçons, 1 fille.

Décès : 1 fille, 1 femme, savoir : Anne Marie Falize, âgée de 56 ans, sans profession, rue Sœurs de Hasque, épouse de Gérard Bury.

### ANNONCES.

BAL dimanche et mardi, chez DEBEUR, faubourg Saint-Gilles.

On CHERCHE en LOCATION une MAISON. S'adresser au bureau de cette feuille.

(La suite à demain.)

### HABITS ET COSTUMES DE CARNAVAL

A LOUER

On trouve chez LOUIS-POITRON, rue Jamis St-Rock, n° 324, vis-à-vis l'hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, un assortiment d'habits et costumes de bal; savoir: Beaux dominos en soie et perkal tout neufs; habits, gilets et culottes d'avocat en velours, soie et satin; habits de vieille femme en soie et coton; habits de paysan; chapeaux d'homme et de femme ancien modèle, etc., etc.

### VENTE APRÈS DÉCÈS

D'UN

### BEAU MOBILIER, DE FERME.

Lundi 22 février 1836, à 10 heures du matin, les enfans Detilloux, cessant l'exploitation de la ferme dite cense Rouge au Sart Tilmant, commune d'Ougrée, y feront vendre aux enchères publiques par le notaire RADELET, le beau Mobilier qui la garnit, consistant en: 5 bons chevaux, 46 belles bêtes à cornes, porcs, instrumens agricoles, harnais de chevaux et quantité de meubles et effets mobiliers.

A CREDIT. 143

Le 25 février courant, à 10 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, VENDRA aux enchères, devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau rue Mont St-Martin n° 611, une MAISON n° 402, jardin et prairie, contigus contenant un bonnier, situés entre les faubourgs St-Laurent et St-Gilles, tenant du couchant au chemin de haute Jonfosse, du midi à Mme. Fraikin, et du nord à M. Bossset.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DUSART. 142

### VENTE.

Lundi 15 février 1836, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie, à l'adjudication publique par licitation:

D'UN JARDIN POTAGER, sis à Ans, sur la route de St. Trond, contenant 4 verges grandes, joignant d'un côté à M. Louis Houdret, et d'autre à M. Hairs-Hubin, et exploité en partie par la société charbonnière de la bure l'offel.

Ce terrain a 61 pieds de largeur et peut servir à toute construction.

S'adresser audit notaire PARMENTIER. 130

### A VENDRE AUX ENCHERES

Une maison portant le n° 5 située au quai de la Sauvenière vers le pont d'Avroy, aboutissant d'un côté au quai, du côté opposé à la rue de la Fontaine.

Cette vente aura lieu le lundi 15 février 1836, 2 heures de relevée, en l'étude à Liège, du notaire KEPENNE où le cahier des charges est déposé. 74

### FACULTÉ DE SURENCHÉRIR D'UN 20. DU PRIX.

Jusqu'inclus le 16 février 1836, à trois heures de relevée, une MAISON, grange, étable et dépendances avec sept verges grandes de jardin et prairie y contigus, situés sur la grande route de Jupille, en lieu dit Trou-Louette, commune de Grivegnée, adjugés moyennant 3000 francs.

S'adresser au notaire LAMBINON, place derrière l'hôtel de ville, n° 1002. 113

### VENTE DE MAISONS.

Le lundi 15 février 1836, à deux heures de relevée, M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, procédera en son étude, rue Féronstrée; à la VENTE aux enchères publiques des MAISONS dont la désignation suit, toutes situées à Liège:

1<sup>er</sup> Lot. — Deux maisons n° 262 et 263, rue Grand-Henri, derrière l'église St-Pholien.

2<sup>me</sup> Lot. — Une maison n° 508, rue du Bognoux, impasse en face de l'église St-Antoine.

3<sup>me</sup> Lot. — Une maison n° 541, rue St. Séverin.

4<sup>me</sup> Lot. — Une maison n° 303, avec atelier et jardin, faubourg St. Gilles.

5<sup>me</sup> Lot. — Une maison avec jardin, n° 641, rue sur les Walls, près la porte Vignis.

6<sup>me</sup> Lot. — Une maison avec cour, fontaine et verger, rue Féronstrée n° 598.

7<sup>me</sup> Lot. — Une maison avec vaste cour, fontaine et jardin, rue Féronstrée n° 599, ayant une issue en Pourceaurue.

8<sup>me</sup> Lot. — Une maison avec terrain vague n° 421, rue Pourceaurue.

Ces trois derniers lots formant ensemble un fonds d'environ 894 mètres carrés, dont 23 1/2 mètres de façade sur la rue Féronstrée, avec deux haussions d'eau, seront d'abord exposés en vente en masse et ensuite séparément.

9<sup>me</sup> Lot. — Une maison rue derrière St. Thomas, n° 340.

10<sup>me</sup> Lot. — Un vieux bâtiment servant de magasins avec écurie, cour et puits, contigu au lot précédent, même rue.

Les 9<sup>me</sup> et 10<sup>me</sup> lots seront d'abord exposés en vente en masse et ensuite séparément.

11<sup>me</sup> Lot. — Une maison avec jardin rue Saucy n° 1442, près l'Abattoir, Outre-Meuse.

12<sup>me</sup> Lot. — Une maison avec bâtiment de brasserie, de vastes greniers, cour et écurie, rue St-Séverin n° 62, près la Halle.

13<sup>me</sup> Lot. — Une maison située faubourg Ste. Marguerite, n° 82.

Plusieurs de ces maisons sont propres à servir de magasins ou d'entrepôts particuliers de marchandises soumises aux droits d'accises.

S'adresser, pour les conditions, audit notaire DUSART. 97

### VENTE AUX ENCHERES

DES

### BIENS-IMMEUBLES, RENTES ET CAPITAUX.

Vendredi 12 février 1836, à 10 heures du matin, maître LAMBINON, notaire résidant à Liège, exposera en vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, sise rue derrière l'Hôtel de Ville, n. 4002, les Immeubles, Capitaux, et rentes dont la désignation suit:

#### Premier lot.

Une belle et grande maison de commerce, nouvellement bâtie et très-bien décorée avec une portion de terrain y contigu, servant de jardin, située rue de la Régence à Liège, entre cette dernière rue et celle de la Wache, louée moyennant 2,200 francs annuellement.

#### Deuxième lot.

Une maison, cotée 440; dans un très-bon état, élégamment distribuée cour, bâtiment de derrière et dépendances, située rue devant les Carmes, à Liège, louée pour 9 ans au prix de 750 francs le loyer annuel pour les trois premières années et de 850 francs annuellement pour les six dernières.

#### Troisième lot.

Une maison, cotée n° 351, avec une verge grande et six petites de cotillages y contigu, située à l'extrémité du faubourg Vivignis à Liège.

#### Quatrième lot.

Une autre maison contigue à celle qui précède.

#### Cinquième lot.

Une troisième maison, encore contigue aux deux précédentes.

#### Sixième lot.

Une pièce de cotillage d'une contenance de 3 verges 9 petites, située au même faubourg Vivignis, à proximité desdites maisons, joignant Lambert Parent, Tilman, Marnette et Remy.

#### Septième lot.

Une idem de cotillage d'une superficie de 3 verges grandes, située au même endroit, tenant aux enfans Jean Gosuin, Gilles Remy et autres.

Ces cinq derniers lots étant exploités et occupés par les sieurs Fraigneux, Charlier et Dewez, au prix de 500 francs de fermage annuel, seront d'abord exposés en détail, comme il est ci-dessus indiqué et ensuite réunis en masse.

#### Huitième lot.

Une maison, et dépendances, située rue Grande Bèche, à Liège, cotée n° 1178, occupée par Pirnay et Gilson, moyennant 200 francs de loyer annuel.

#### Neuvième lot.

Une maison et dépendances, sise rue Neuve, Outre-Meuse à Liège, cotée n. 612, occupée par M. Deville, officier pensionné, au prix de 200 francs de loyer annuel.

#### Dixième lot.

Une grande maison, avec tannerie, située en la ville de Verviers, en lieu dit Pont d'Alcutte, cotée n° 1490 bis, produisant un revenu annuel de 530 francs.

#### Onzième lot.

Une pièce de pré, contenant un bonnier, mesure locale, située en la commune d'Heure le Romain, en lieu dit Broux.

#### Douzième lot.

Une idem de terre, d'une superficie d'un bonnier, ancienne mesure, située en la même commune, en lieu dit Thier à Salon.

#### Treizième lot.

Une idem, en la commune de Houtain-Saint-Simon, joignant à Toussaint Moray, François Brise et autres.

Ces pièces de biens fonds, formant les trois derniers lots, sont exploitées par le sieur Louis Frénay, d'Heure le Romain, au prix de 120 francs de fermage annuel.

#### Quatorzième lot.

Un capital de 20900 francs 46 centimes, produisant intérêts à raison de 5% à l'an.

#### Quinzième lot.

Une rente annuelle et perpétuelle de 250 frs., au capital de 5,000 frs.

#### Seizième lot.

Une idem de 133 frs 72 c., constituée à 4%, étant privilégiée comme formant le restant du prix de vente.

#### Dix-septième lot.

Une idem de 27 frs., au capital de 900 frs.

#### Dix-huitième lot.

Une idem de 50 francs 38 centimes, au capital de 4007 francs 40 centimes.

#### Dix-neuvième lot.

Une idem de 23 francs 6 centimes, au capital de 461 francs 52 centimes.

#### Vingtième et dernier lot.

Une idem de 8 francs 50 centimes, au capital de 170 francs.

Tous ces capitaux sont très-bien hypothéqués et le service des intérêts en est exactement suivi.

Il y a toute sécurité pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

Immédiatement après la vente ci-dessus, ledit M<sup>e</sup> LAMBINON exposera aussi en VENTE, au plus offrant, une belle et spacieuse MAISON de commerce, richement décorée, située rue de la Régence, à Liège, formant un même bâtiment avec celle reprise sous le premier lot, faisant le coin de la rue qui communique à celle de la Wache.

Cette maison, dont le loyer pourrait s'élever à 2,000 frs., conviendrait fort bien pour être réunie à la maison qui est reprise au premier lot de la vente précitée ce qui formerait un superbe hôtel.

S'adresser au notaire LAMBINON, dépositaire des titres et des plans desdites propriétés, pour en prendre communication. 948

### BOURSES.

PARIS, LE 8 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	108 65	108 75
"  fin courant. . . . .	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant. . . . .	80 00	80 20
"  fin courant. . . . .	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. . . . .	99 20	99 40
"  fin courant. . . . .	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5% J 1 <sup>er</sup> nov. comp. . . . .	48 1/2	48 1/8
"  fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Dte. diff. sans int. compt. . . . .	18 1/2	18 1/2
Dte. pass. sans int. compt. . . . .	15 3/4	15 3/4
Emp. des cort. J. de mai 1834. . . . .	37 1/2	37 1/2
"  fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Emp. royal. J. de juill. 1834. . . . .	37 1/2	37 1/2
"  fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834. . . . .	00 0/0	22 1/2
"  fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834. . . . .	37 1/2	37 1/2
"  fin courant. . . . .	00 0/0	00 0/0
Coupons cortès. . . . .	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	103 1/2	103 3/4
"  fin courant. . . . .	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, comp. . . . .	404 3/4	404 1/8
"  fin cour. . . . .	0 0 0/0	000 0/0
Banque de Belgique. . . . .	000 0/0	000 0/0

AMSTERDAM, LE 8 FÉVRIER.

Dettes active. . . . .	55 1/2	Rente française. . . . .	80 3/4
"  différée. . . . .	5 3/2	Métalliques. . . . .	99 3/4
Billet de chance. . . . .	24 1/16	Russie, H. et Cr. . . . .	105 0/0
Syndic. d'amort. . . . .	96 0/0	Esp. rente perp. . . . .	00 0/0
"  3 1/2. . . . .	79 3/4	Naples falconnet. . . . .	00 0/0
Soc. de comm. . . . .	128 5/8	Bresiliens. . . . .	86 3/4

LONDRES, LE 6 FÉVRIER.

3% consolidés. . . . .	91 1/8	Escompte. . . . .	00 0/0
Bel. em. 1832 C.D. . . . .	000 0/0	Différées. . . . .	24 0/0
Holl. Dette active. . . . .	55 1/8	Passives. . . . .	15 1/2
Id. 5 p. c. . . . .	00 0/0	Russie. . . . .	000 0/0
Portugais, 5 p. c. . . . .	83 1/4	Bresil. Empr. 1821. . . . .	85 1/2
Id. 3 p. c. . . . .	00 0/0	Mexicains, 5 p. c. . . . .	00 0/0
Espagne. Cortès. . . . .	47 3/4	Colomb. . . . .	00 0/0

ANVERS, LE 9 FÉVRIER.

CHANGES.

COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	1 1/2 p.	
Rotterdam. . . . .	1 1/2 p.	
Paris p <sup>r</sup> fr. 100. . . . .	fl. 47 3/16	A fl. 46 7/8
Londres p <sup>r</sup> Estr. . . . .	fl. 12 06 1/4	A fl. 11 97 1/2
Hamb. p <sup>r</sup> 40 HB. . . . .	35 3/16	P 34 7/8
Bruxelles. . . . .	35 0/0	P 34 7/8
Gand. . . . .	1 1/4 p.	

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS. . . . .		fl. 500			148 3/4
BRESIL. . . . .	5				
Dettes actives. . . . .	5	E. à L 1824			86 1/4
"  différ. . . . .	43				
BELOUE. . . . .		B. Gueb. 5			
Emp. 48 m. 5 . . . . .	102 0/0	A R. P. à Am			48 5/8 à 1/2
A. B. 1835. . . . .		Emp. 1834			
Act. de la B. . . . .		Dettes diff.			
HOLLANDE. . . . .	2 1/2	Cortès à P.			
Dettes act. . . . .	4 1/2	"  à l.			
Rte. remb. . . . .	2 1/2	dito Coup			
AUTRICHE. . . . .		NAPLES. . . . .			
Métalliq. . . . .	5	Cert. Falc. 5			93 0/0
Lots fl. 100. . . . .	260	P. ÉTAT-ROM.			
"  fl. 250. . . . .	426	A levée 1832. 5			102
"  fl. 500. . . . .	710	P à An. 1834. 5			99 3/4
POLOGNE. . . . .					
Lots fl. 300. . . . .	124 1/2	P.			

BRUXELLES, LE 9 FÉVRIER.

Emp. R., fin cour. . . . .	101 3/4	P	Lost. r. av. cour. . . . .	97 1/2
"  pr. à 1 an. . . . .	000 0/0	D	"  inscrip. . . . .	98 1/4
Dettes active. . . . .	53	A	Métalliques. . . . .	102 1/2
Empr. de 1832. . . . .	98 0/0	P	Naples. . . . .	93 1/4
Act. Société Gén. . . . .	805 0/0	P	Rome. . . . .	102 0/0
So. de Com. de cy. . . . .	430	P	Bresil. Rotsch. . . . .	86 1/2
Ban. de Belgique. . . . .	113 3/4	P	Emp. Ard. 1835. . . . .	48 1/2
So. du de de S-O . . . . .	107	A	Emp. Gueb. . . . .	000 0/0
S. Hauts-Four. . . . .	112 0/0	A	P. à Am. . . . .	00 0/0
Wasme-Hornu. . . . .	100 0/0	P	Fin cour. . . . .	00 0/0
Banq. fonce. . . . .	95 1/2	P	D. différée. . . . .	19 1/2
S. du Cha. Flenu. . . . .	107 1/2	P	Id. 1835. . . . .	25 1/2
Sclassin. . . . .	404	N	Cortès à Paris. . . . .	00 0/0
Société nationale. . . . .	111 3/4	A	"  à Londres. . . . .	00 0/0
Gal-Rus ad. Br. . . . .	00 0/0	P	Coup. Cortès. . . . .	00 0/0
Levant de Flenu. . . . .	100 0/0	A	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée. . . . .	404 0/0	P	Amsterdam. . . . .	0/0 0/0
Gars-Longchamps . . . . .	102 0/0	P	Londres ct. . . . .	0 0/0
fourn. des Venes. . . . .	000 0/0	P	"  2 mois. . . . .	0/0 0/0
Dettes active. Hol. . . . .	55 1/8	P	Paris. . . . .	0/0 0/0
Synd. d'amort. . . . .	00 0/0	P		

ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 9 FÉVRIER.

Le pleyt belge Theresia Joeseph, c. Simon, v. de Londres, ch. de café, thé et potasse.

Le pleyt belge Charlotte, c. Muys, v. de Londres, ch. de sucre, riz et potasse.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

150 balles café Brésil, à 32 cts.

275 balles crins de cheyau de Russie, prix inconnus.

200 caisses gingembre, par London, à florins 4 3/4

10,000 kil. bois de Campêche coupe d'Espagne, à florins 4 3/4 consommation.

H. LICAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège